



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**

Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 12 février 2025

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne: réunion 2/2025 du conseil d'administration de l'office social commun
en date du 26.02.2025**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **2^e réunion** en 2025 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

**mercredi, le 26.02.2025 à 17.00 heures
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.**


Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 21.01.2025
2. Gestion journalière
3. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration


Marcel SCHMITT, président

Copie de la présente est adressée aux collègues des bourgmestres et échevins des communes-membres